

DELIBERATION N° 2024-07-026

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT**

Département de la Corrèze

**SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 23 JUILLET 2024  
A 16 HEURES**

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
7	Finances locales
7.1	Décisions budgétaires
<u>Objet</u> :	Budget principal 2024 - décision modificative n°1 portant virement de crédits en section d'exploitation du chapitre 042 au chapitre 011

***L'an deux mille vingt-quatre, le 23 juillet à 16 heures***

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **15 juillet 2024**

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 17

Pouvoir :

Votants : 17

Pour : 17

Contre :

Secrétaire de séance : Monsieur BOUYOUX Éric

Présents :

Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX

Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Catherine pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur GOLFIER Robert et Monsieur BOUYOUX Eric pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur RENOUE Julien et Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur DAUBERNARD Pascal pour la commune de ST MEXANT

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur MOUSSOUR Florent pour la commune de Le Chastang

Absents :

Monsieur JAUSSION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur HOSPITAL Laurent pour la commune de ST HILAIRE-PEYROUX

Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Vu la délibération n°2024-04-011 du Comité Syndical en date du 11 avril 2024 approuvant le budget principal,

Considérant les opérations d'ordre d'amortissement des biens et les sommes inscrites au chapitre 040 (recettes d'investissement) pour 362 503 € et au chapitre 042 (dépenses de fonctionnement) pour 362 507 €,

Afin de mettre en adéquation et d'équilibrer les 2 prévisions budgétaires de ces opérations, Monsieur le Président propose de modifier certaines lignes budgétaires en procédant en section d'exploitation en dépenses à un virement de crédit de 4 € du chapitre 042 au 011 comme suit :

Désignation	Dépenses	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
EXPLOITATION		
Chapitre 42 - opération d'ordre- compte 6811	4 €	
Chapitre 011 -charges à caractère général-compte 6061		4 €
TOTAL	4 €	4 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Président à procéder à la décision modificative n°1 au budget principal 2024 détaillée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour copie conforme,  
LE PRÉSIDENT Alain DELAGE

